

LES JOURNÉES Médico-Pharmaceutiques Franco-Belges de Lille

Placées sous le patronage des ministères de l'Instruction Publique de Belgique et de l'Éducation Nationale et de la Santé Publique de France, elles auront lieu à Lille les 17, 18 et 19 mars.

Le Comité d'honneur est composé des personnalités suivantes: MM. R. Langeon, préfet du Nord; R. Hainaut, député-maire de Lille; A. Chatelet, recteur de l'Académie de Lille; le médecin général Weiland, directeur du service de santé de la région; L. Thaux, conseil de Belgique; le docteur Marmier, directeur de l'Institut Pasteur de Lille.

Le président des journées sera le professeur Ch. Du Roy de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Le Comité d'organisation est ainsi formé: président: M. le professeur M. Polonovski; vice-présidents: M. le professeur R. Le Fort; M. P. Hoquehem, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques du Nord et du Pas-de-Calais; secrétaire général: M. le docteur A. Dubois, professeur agrégé à la Faculté de Médecine; trésorier: M. Dupuis, secrétaire de la Faculté de Médecine. Membres: MM. les professeurs Doumer, Dubouché, Imbraun, Lecomte, Legrand, Minet, Meylles, Pautot; MM. les docteurs A. Caumont, Chocquet; MM. Bazallat, président du Syndicat des Pharmaciens du département du Nord; E. Colette, président du Syndicat des Pharmaciens de la région de Calais; Mlle Dubousson, présidente du Syndicat des Sages-Femmes de Lille et du Nord.

SOIRÉE THÉÂTRALE

Le samedi 17, à 20 h. 30, au Grand Théâtre de Lille, représentation de gala à l'occasion de la semaine médico-pharmaceutique franco-belge. Le spectacle sera monté par le Théâtre de la Ville de Paris. Le spectacle sera monté par le Théâtre de la Ville de Paris.

LE BANQUET

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Lille et l'Association des Anciens Étudiants de cette Faculté de médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sages-femmes, organisent en l'honneur des délégués et des invités qui assisteront à ces Journées, un banquet le dimanche 18 mars à 20 h., à la Salle des Fêtes de la Foire Commerciale de Lille.

LES INGÉNIEURS A LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Les délégués des différents groupements d'ingénieurs de la région du Nord se sont réunis mercredi et ont arrêté les dispositions relatives à l'organisation, pendant le procès de la Foire Commerciale de Lille, d'une Journée de l'Ingénieur. Celle-ci aura lieu le samedi 7 avril. Le banquet, qui sera donné à l'occasion de la Foire Commerciale de Lille, aura lieu le samedi 7 avril, à la Salle des Fêtes de la Foire Commerciale de Lille.

JE NE POUVAIS PLUS ME BAISSER...

« Je ne pouvais plus me baisser... » tellement je souffrais du dos et de tous les muscles des jambes; quelques médicaments me soulageaient mais les douleurs revenaient bientôt. Les cachets Candol m'ont complètement débarrassés de mes rhumatismes et depuis ce moment, je ne ressens plus rien. (Mlle Vallée à Vichy, Allier). C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique dans le sang que Candol réussit si bien: 12 fr. 75 pour une cure de dix jours. Très Phies. 1088.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-POLONAISES

A la suite de la prise de contact, qui a eu lieu au début de la semaine, entre M. Sokolowski, directeur, au ministère d'Economie Nationale à Varsovie et président de la délégation économique polonaise et M. Bonneton-Craponne, directeur des affaires commerciales, les négociations pour l'établissement d'un accord réglant le régime des échanges entre la France et la Pologne, ont été reprises hier matin au ministère du Commerce.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ PARAIT TOUTS LES MERCREDIS 34 pages 35 centimes

LES SPORTS

FOOTBALL

A CALAIS, CE SAMEDI A 15 H. R. C. CALAIS CONTRE C. F. R. DE BUCAREST

Les dirigeants calaisiens ont fait appel, pour ce samedi, à une nouvelle équipe de grande classe: le C. F. R. de Bucarest. Coup d'envoi à 15 heures. Les « Noirs » aligneront leurs meilleurs joueurs du moment.

A FIVES

S. C. FIVOIS - C. A. PARIS

Le match de samedi mettra aux prises une équipe considérée comme ayant un cran extraordinaire et une formation d'élite aux prises avec un très bon équipeur du club amateur. L'appel est lancé: les deux équipes ont été touchées, tels que Carbonnet, Cottin, Cauret, Artuviel, l'équipe du C. A. P. a retrouvé son équilibre et a gagné le coup d'envoi important pour la fin de saison.

L'U. S. VALENCIENNES-AZIN A THUMERIES

Dimanche les réserves professionnelles de l'U.S.V.A. viendront à Thumeries rencontrer le premier étonnant de l'Avant Garde en match amical.

Les Valenciennais se comportent très bien dans la Coupe Fauriol. Ils ont tenu bon jusqu'à la dernière minute. Le match s'est terminé par la victoire l'armée française, par le score de 9 buts à 4.

UNE VICTOIRE DE L'ÉQUIPE MILITAIRE FRANÇAISE

Le tournoi de football de l'Armée française s'est terminé par la victoire l'armée française, par le score de 9 buts à 4.

LE 11 MARS LUXEMBOURG - O. LILLOIS

L'olympique Lillois vient de conclure pour le dimanche 11 mars un match international qui ne manquera pas de faire sensation dans tout le Nord.

DISTRICT ESCAUT DEUXIÈME DIVISION

Classement du championnat de seconde division Ecaut, après la 14e journée de championnat.

TROISIÈME DIVISION AVEENOIS

Classement du championnat de 3e division Avesnois après les résultats du 25 février.

DEMANDES DE MATCHES

U. S. Escaudain (A) 8e division, sur le 18 mars - à Sarsreue (M. A. Dupont, rue Paul-Bert, à Escaudain).

BASKET-BALL CHAMPIONNAT DU NORD DISTRICT D'ARTOIS

Les matches de dimanche: Monsieu - A. Lévin; St-Amé contre An. de Valenciennes; Valenciennes contre St-Pierre; Valenciennes contre St-Pierre.

GYMNASTIQUE U. S. S. G. T.

Un cours de démonstration des mouvements de gymnastique sera donné par les gymnastes de Saint-Nazaire sur la place de Mars à 10 h., au local de la Fraternelle de Mars. Grand Place (tramway de la Gare de Valenciennes).

CROSS-COUNTRY

LES CHAMPIONNATS D'ACADÉMIE

Par équipes, l'E. U. d'Armentières en juniors et l'E. U. d'Arras, en seniors et l'Amiens U. G. en catégorie « universitaires » ont enlevé les titres.

LE GALA DE CAMBRAI

Voici le programme de la réunion du B.C. Cambrésien prévue pour le 6 mars, à 20 h. 30, dans la salle Falaise.

ESCRIME

LE CHAMPIONNAT DE FLEURET DES A. S. G.

Le tournoi de fleuret des A.S.G. aura lieu le dimanche 4 mars, salle d'Armes E. Mass, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

HIPPISME

DIMANCHE COURSES DU CROISÉ LAROCHE A 14 HEURES

Première course. 1. Comet's Speed (W. Bunt), 2. Diamant d'Or (F. Romani), 3. Gagné, 4. Pas coupé.

CARRIÈRES DE L'ÉTAT EN 1934

Guide Gratuit complet, 128 pages. Ser. - Ecole Spéciale d'Administration, 28, Bd des Invalides, Paris-7.

BOXE

LA CEINTURE DES FLANDRES

Kid Matton - Kid Michel Barras - Hermal - Panneconcke

LE GALA DE CAMBRAI

Voici le programme de la réunion du B.C. Cambrésien prévue pour le 6 mars, à 20 h. 30, dans la salle Falaise.

ESCRIME

LE CHAMPIONNAT DE FLEURET DES A. S. G.

Le tournoi de fleuret des A.S.G. aura lieu le dimanche 4 mars, salle d'Armes E. Mass, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

HIPPISME

DIMANCHE COURSES DU CROISÉ LAROCHE A 14 HEURES

Première course. 1. Comet's Speed (W. Bunt), 2. Diamant d'Or (F. Romani), 3. Gagné, 4. Pas coupé.

Pardonne-moi, mais hier, j'étais nerveuse!

Le mari, bonne pâte, pardonna, bien entendu, mais il conseilla à sa femme de surveiller davantage ce maudit intestin dont la paresse est cause de ses continuelles anxiétés.

Le fumeau est fréquemment constaté, en effet. De la constipation, des maux de ventre, des troubles de la digestion, de la nervosité, de la fatigue, de la tristesse, de l'insomnie, de l'irritation de la gorge, de la toux, de la diarrhée, de la constipation, de l'insuffisance des selles.

Le Scavuline assure, sans contractions douloureuses, l'évacuation régulière et complète du contenu de l'intestin.

Le Scavuline n'irrite pas la muqueuse de l'intestin, stimule et désinfecte la flore digestive, stimule et désinfecte la flore et purifie le sang en provoquant l'élimination des toxines produites par la constipation ou l'insuffisance des selles.



Agriculture Commerce Industrie

CHEZ LES PRODUCTEURS DE SEMENCES DE POMMES DE TERRE SÉLECTIONNÉES

ILS ONT DÉCIDÉ DE SE GROUPEUR EN FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Sous la présidence de M. Emmanuel Lantier, président de la Société des Agriculteurs du Nord, le Syndicat des producteurs de semences de pommes de terre sélectionnées sur pied et officiellement contrôlées de la région d'Orchies; le Syndicat des producteurs de semences de pommes de terre sélectionnées et officiellement contrôlées de la région de Valenciennes; les présidents et des délégués de leur bureau, se sont réunis au siège de la Société des Agriculteurs du Nord, mercredi, et après avoir discuté la question relative au contrôle officiel de la culture de plants de pommes de terre sélectionnées, ont décidé:

1° La création d'une Fédération départementale des syndicats producteurs de semences de pommes de terre sélectionnées et officiellement contrôlées sur pied, à l'effet d'effectuer un contrôle officiel effectué par un personnel spécialisé et compétent;

2° L'envoi à M. le ministre de l'Agriculture d'une lettre protestant contre l'arrangement intercommunal de la commission officielle de contrôle à Paris, et demandant de surseoir à la signature du décret tel qu'il est présenté à l'heure actuelle.

Seul le Syndicat de la Pévèle s'est réservé.

L'IMPORTATION DES POMMES DE TERRE

Suite à une démarche de M. Despres-Lantier, député de la circonscription de Lille, a reçu de M. le ministre de l'Agriculture la réponse suivante:

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une lettre de la Fédération nationale des producteurs de pommes de terre sélectionnées et contrôlées, protestant contre une décision prise par décret du 23 novembre 1933 et autorisant l'importation, à tarif réduit, dans la zone frontalière française, de 75.000 quintaux de pommes de terre originaires de la zone frontalière luxembourgeoise.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la loi du 23 novembre 1933, sur le Journal Officiel du 4 mai, a porté approbation de l'arrangement frontalier signé le 15 avril 1931 entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Cet arrangement frontalier dispose d'un contingent de 35.000 tonnes de pommes de terre originaires de la zone frontalière luxembourgeoise sur une période de trois ans.

« Or, le décret du 23 mai 1933 avait interdit, à titre de réciprocité, l'importation en France de nos pommes de terre originaires et en provenance de Belgique, sans que cette interdiction soit étendue aux tubercules originaires du Luxembourg, puisque ce pays n'a pris aucune mesure contre nos pommes de terre.

« Cependant, en raison de l'union douanière, existant entre la Belgique et le Luxembourg, le service des douanes n'a pas à contrôler les tubercules de provenance luxembourgeoise, depuis le 23 mai 1933.

« Pour supprimer cette discrimination appliquée au Luxembourg, le décret du 23 novembre 1933, pris en application de la loi du 3 mai 1933, a institué un contingent de 7.500 tonnes (soit environ 1/2000e de la production française) sur les 35.000 tonnes prévues par l'arrangement frontalier du 15 avril 1931.

« Veuillez agréer, etc. »

MARCHÉS DE PARIS

Viande. — Bœuf: Quartier derrière, 4,50; devant, 4,50; Aiguau, 6,50; Cuisses, 4,75; Trains entiers, 6,75; Veaux: Intériorité, 11,50; 2e, 9,05; 3e, 6,95; Pan Cuisseau, 10,25; — Moutons: Ire, 14; 2e, 11,45; 3e, 8; Agneaux, 14,50; Carde parée, 20; Epauls, 17,50; Porcs: 1re, 8,05; 2e, 6,60; Filets, 9; Jambons, 9; Lard, 4; — Beurres: Laiteries Normandes, 15,25; Chânes, 15,25; Tournaise, 17,50; Mairie Normandie, 14; — Fromages: Emmental, 12,90; Gruyère, 12,90; Brie, 11,50; Camembert, 12,90; Gournay, 11; Neufchâtel, 0,70; Pont-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75; Bressan, 1,25; Gruyère et Comté, 9,25; Volaille: Canards: Rouennais et Nantais, 12,25; Fermes, 9,50; Lapins: 1er, 0,85; 2e, 0,75; Poulets Nantais, 15,25; Bretons, 12,90; Faisans: Bretons, 11,50; 2e, 10,50; Pigeons: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Perdreaux: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; Cailles: Bretons, 10,50; 2e, 9,50; — Huiles: Marseillaise, 2,85; Diverses, 1,50; Lisieux, 4; Gournay, 1; Neufchâtel, 0,70; Font-L'évêque, 2,75;